

Soutien au travail autonome (STA)

La mesure d'Emploi-Québec « Soutien au travail autonome » vise à fournir de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et de soutien financier aux personnes admissibles qui désirent créer ou acquérir une micro-entreprise. La corporation agit comme organisme coordonnateur pour la mise en œuvre de la mesure « Soutien au travail autonome ».

Admissibilité

Le candidat doit répondre à certaines conditions. Pour information, contactez un agent d'Emploi-Québec .

Si vous habitez le territoire de la MRC des Laurentides : CLE de Sainte-Agathe-des-Monts 1, rue Raymond, Ste-Agathe-des-Monts, J8C 2X2 | 1-800-567-8334.

Conditions

- Présenter un projet viable;
- Le soutien reçu ne doit pas faire en sorte que le projet livre une concurrence déloyale à d'autres entreprises déjà établies;
- Avoir un profil d'entrepreneur et posséder de l'expérience ou des compétences en rapport avec le projet;
- Être libéré de tout jugement de faillite, ne pas être impliqué dans un litige ou tout autre procédure judiciaire;
- Apporter une contribution au financement du projet;
- S'engager dans la réalisation du projet pour un minimum de 35 heures par semaine;
- Avoir sa place d'affaires sur le territoire de la MRC des Laurentides.

Obligations du candidat

Tout candidat s'engage et doit obligatoirement:

- Suivre les formations obligatoires tenues par le CLD et Emploi-Québec;
- Se soumettre à la mesure incitative au développement durable;

Nature de l'aide

Aide financière

Le soutien du revenu est établi et attribué en vertu de la Politique sur le soutien du revenu des participants à une mesure active d'Emploi-Québec.

Aide technique

- Aide à la préparation du plan d'affaires et à la mise en œuvre d'un projet d'entreprise;
- Conseils techniques;
- Soutien à la gestion pendant la durée du programme;

WWW.CDEMRLAURENTIDES.ORG | 888-887-7335